Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_076-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-076

Séance du lundi 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle Cathédrle au siège de Morlaix Communauté à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 22 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 30

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Guy Pennec, Marion Picart, Arnaud Favé, Julien Kerguillec, Joëlle Huon, Sébastien Marie, Catherine Tréanton, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Sandrine Delory, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, Julie Hamon, David Guyomar, Michael Restier, Alban le Roux, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick Berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Marc Boizard, Stéphane Lozdowski, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach.

Étaient absents excusés : Christine Prigent, Sandrine Autret, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Gwenolé Guyomarc'h.

Attribution des subventions dans le cadre de la "loi Oudin- Santini" 2026 pour le soutien à la mise en œuvre de projets de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientations stratégiques n°11 "maîtriser la ressource en eau pour préserver notre territoire et le développer" et n°26"coopérer avec les territoires voisins et l'international pour valoriser et innover dans l'action publique"

Rapporteur : Joëlle Huon

Subventions au titre de la Loi Oudin-Santini pour l'exercice 2026

Le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde. Aujourd'hui, 1,1 milliards d'êtres humains sont privés d'un accès convenable à l'eau potable et 2,6 milliards ne disposent pas d'assainissement.
Face à ces enjeux, majorés encore par la croissance démographique qui affecte les zones concernées, la communauté internationale s'est donnée comme objectif de réduire de moitié la proportion qui n'a pas accès à l'eau.
Dans ce contexte de mobilisation internationale et nationale, le Parlement a voté, au début de 2005, la loi n°2005-95 dite «Loi Oudin-Santini ». Elle autorise les collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats), chargées des services publics d'eau et d'assainissement, à mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères, des actions d'aide d'urgence et des actions de solidarité internationale, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.
Les montants consacrés à ces actions ne peuvent excéder 1 % des recettes perçues auprès des usagers.

Les subventions versées au titre de la Loi Oudin sur les 2 dernières années sont détaillées par association dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_076-DE

	2024	2025
Libellé tiers	Montant	Montant
Subventions accordées à des associations :		
Aide aux enfants du monde	4 000,00 €	4 500,00 €
Association Hamap	27 000,00 €	11 000,00 €
Association solidarite Pays de Pelcia	10 000,00 €	9 000,00 €
Echanges et coopération	5 000,00 €	
Etoile des enfants	3 500,00 €	3 000,00 €
MJ Pour l'enfance	10 000,00 €	10 000,00 €
Solidarite Dar El Salam - Senegal	2 500,00 €	
TIWIZI 29		10 500,00 €
Association les Amis de Ploudougou		20 000,00 €
Projet porté par Morlaix Communauté :		
Palestine - Jalazone	*29 880,00 €*	*29 880,00 €*
Total	**91 880,00 €**	**97 880,00 €**

Compte-tenu de ces montants annuels et des recettes prévisionnelles des abonnés par budget au titre de l'exercice, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour 2026, pour un montant total de 62 220€ :

Libellé du tiers	**2026**
Aide aux Enfants du Monde	3 500 €
Les amis de Ploudougou	10 000 €
Solidarité Pays de Pelcia	9 000 €
TIWIZI 29	2 800 €
Étoile des enfants	3 000 €
Mj pour l'Enfance	10 000 €
AFDI	13 920 €
HAMAP Humanitaire	10 000 €
Total	**62 220 €**

Des conventions annuelles ou pluriannuelles entre Morlaix Communauté et les Associations bénéficiaires seront mises en place ou renouvelées dès cette année.

Pour information, une délibération relative à l'affectation du budget pour le projet porté par Morlaix Communauté visant à réaliser des travaux d'assainissement et d'accès à l'eau dans le camp de réfugiés de Jalazone en Palestine sera présentée à l'occasion d'un prochain Conseil de Communauté.

Vu l'avis favorable à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre) de la commission Ressources et affaires générales du 16 septembre 2026 ;

Le membre suivant membre de l'une des associations bénéficiaires (Etoiles enfants) a quitté la salle et n'a pas pris part à la présentation et au vote : Gilles Creach.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_076-DE

Il est proposé au Bureau Communautaire

- **d'approuver l'attribution les subventions suivantes aux associations :**
  - **Aide aux enfants du monde : 3 500€**
  - **Les Amis de Ploudougou : 10 000€**
  - **Solidarité Pays de Pelcia : 9 000€**
  - **TIWIZI 29 : 2 800€**
  - **Étoile des enfants : 3 000€**
  - **MJ pour l'enfance : 10 000€**
  - **AFDI : 13 920€**
  - **HAMAP Humanitaire : 10 000€**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents et leurs avenants relatifs à la mise en œuvre des projets liés.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

